

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 20-04-2012.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 20-04-2011. Il était composé de 41 807 actions, et de 500 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 20-04-2012, ce contrat était composé de 14 092 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 3 123 725,463 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK ont mis en œuvre à compter du 14-05-2012 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 22 201 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 2 274 821,725 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*